

Harcèlement entre collègues dans l'Education Nationale, on en parle ?

Le harcèlement est un fléau dans l'Education nationale. Le plus connu est celui dont souffrent certains élèves. Mais il n'est pas le seul : il y a aussi celui **que subissent les personnels ! A ce sujet nous voulions vous communiquer ce texte inspiré des écrits de nos amis d'AD Reims...**

Ce harcèlement peut être **vertical** lorsqu'il provient d'un supérieur, ou **horizontal** lorsqu'il provient de collègues, comme c'est le cas dans le témoignage d'un professeur du lycée international de Colomiers, diffusé récemment dans la presse et sur les réseaux sociaux ([cliquez sur ce lien pour lire l'article](#)).

Ce témoignage fait preuve d'un courage auquel il faut rendre hommage. Il souligne combien il est **nécessaire de rompre le silence sur le harcèlement subi par des agents de l'Education Nationale, quels qu'ils soient**, non seulement de la part de certains supérieurs, mais aussi de certains collègues - ceux-ci et ceux-là se faisant insidieusement complices de **menées destructrices** dont les motivations profondes (*jalousie, désir de pouvoir, idéologie ...ou simplement préoccupations carriéristes !*) mériteraient d'être décryptées.

Sont complices également ceux qui les observent mais préfèrent se taire, souvent par crainte, parfois par incompréhension : **des témoins devenus complices malgré eux**. Sont complices aussi certaines instances lorsque, informées, elles préfèrent fermer les yeux ou laisser trainer avant d'agir/réagir : **des complices de plein gré**. Quand la réaction arrive (*d'un personnel de direction, d'un IPR soucieux de préserver un enseignant, d'un responsable syndical inquiet de l'évolution de santé d'un agent...*), **il est souvent trop tard**.

C'est ainsi que sont **détruits** des carrières et des talents professionnels, la santé mentale et la santé physique, les liens sociaux et l'équilibre familial. **L'impact sur l'entourage proche de celui qui subit ces menées est, lui aussi, bien réel** : des collègues et amis déconcertés et impuissants, des enfants inquiets de voir ainsi leur père malmené ou leur mère en désarroi, un conjoint qui n'en peut plus de soutenir sans savoir comment s'y prendre, sans avoir prise...

L'agent harcelé, victime d'une situation qui le dépasse, tend, tout d'abord, à **se remettre lui-même en cause** : il préfère généralement se taire et redoubler d'efforts dans l'espoir que sa bonne volonté permettra d'apaiser une relation que fausse d'emblée un interlocuteur qui le met sciemment à mal. Vains efforts, hélas : une fois la machine du harcèlement lancé, tout donne prise.

Paradoxalement, la victime, de plus en plus isolée, se sent coupable... surtout si, quand l'agent se résout à signaler et « officialiser » le problème, **on lui répond qu'il manque de loyauté à l'égard de sa hiérarchie ou d'esprit d'équipe à l'égard de ses collègues**. **Parfois même on lui oppose qu'il s'agit seulement d'un « RESSENTI » de sa part, que le problème pourrait venir de lui et qu'il doit se poser des questions sur sa personne et ses pratiques !**

Qui n'a pas connu ce collègue qui n'intègre pas la « doxa » ambiante ou les objectifs du projet pédagogique d'établissement ou de l'équipe disciplinaire ? Ou bien qui critique la politique éducative de l'établissement, de l'académie ou du Ministère ? Et qui **a été mis de côté voire quasi poussé dehors, sans aucun scrupule, par un organigramme rempli de fonctionnaires loyaux qui auront « fonctionné » sans qu'on puisse leur faire le moindre reproche**.

Tout cela a un coût, non seulement pour l'agent qui en souffre directement, mais pour le collectif : à long terme, c'est tout le fonctionnement de l'institution qui est impacté, en profondeur.

Pour « Action et Démocratie », l'omerta ne peut plus durer.

Il y a urgence à dénoncer haut et fort la réalité du harcèlement dans l'Education nationale, fléau dont les élèves ne sont pas les seuls à subir les méfaits - un comble pour cette institution de formation des futurs citoyens, au sein de laquelle certains usent, à l'égard des personnels placés sous leur responsabilité ou des collègues dont ils partagent le quotidien, de procédés malsains et destructeurs !

A l'heure où l'on n'a jamais autant parlé de santé au travail, à l'heure où l'on use rue de Grenelle *ad nauseam* des mots « *bienveillance* » et « *confiance* », alors même que depuis des années, la Direction Générale du Travail publie circulaires et articles de lois relatifs à ce problème, **nous demandons que soient enfin garantie, dans les faits, la dignité de tous les membres de la communauté éducative.** Dans une société où trop de personnes souffrent de ne pas avoir de travail, il est intolérable qu'une partie de ceux qui en ont puisse en souffrir.

Alors, que proposons-nous ?

En premier lieu ne pas rester isolé. En parler autour de soi, contacter un représentant syndical « [Action et Démocratie CFE-CGC](#) » pour être entendu et conseillé puis éventuellement assisté. Ces affaires sont souvent compliquées à traiter mais des solutions existent pour chaque type de harcèlement tant vertical (le plus connu) qu'horizontal (qui en parle à part « Action et Démocratie » ? poser la question revient à y répondre...).

Pour ceux qui désirent en savoir plus sur ce thème nous renvoyons aux travaux de nos amis d'AD Normandie (voir lien ci-dessous).

[lien article AD sur le Management pervers et la fracture des groupes professionnels dans l'EN](#)

NB : Sur tous ces sujets et bien d'autres, PPCR, jour de carence, statut des AESH, nombre de points d'indice, indemnité de logement, réforme de l'enseignement professionnel, etc. nous prenons des positions claires, cohérentes et souvent singulières que vous pouvez lire dans notre lettre d'information, dont les 39 derniers numéros sont accessibles sur notre site web national <http://www.actionetdemocratie.com>, ou dans notre revue *Le Pari de l'intelligence* (en accès libre sur le site).



**Le PARI de
l'intelligence**

Secrétariat : 09 50 88 61 54 ou 07 71 78 84 52
www.actionetdemocratie.com



ACTION & DÉMOCRATIE

Le syndicat réellement le moins cher de l'Éducation nationale grâce à l'afflux massif de nouveaux adhérents et à une gestion maîtrisée.

Le salaire des enseignants est gelé depuis de longues années. Il ne faut donc pas le gaspiller en versant des cotisations syndicales exorbitantes. C'est pourquoi nous avons fait le choix de fixer à un niveau très abordable le montant de nos cotisations. Jugez-en par vous-mêmes...

Cotisations Certifiés / PLP/ PE

- 13% de moins que le SNALC
- 16% de moins que le SGEN
- 20% de moins que FO
- 24% de moins que la FSU
- 24% de moins que l'UNSA
- 37% de moins que la CGT

Cotisations Agrégés

- 20% de moins que le SNALC
- 31% de moins que le SGEN
- 30% de moins que FO
- 36% de moins que la FSU
- 37% de moins que l'UNSA
- 47% de moins que la CGT

Les cotisations pour les autres corps (*Administratifs, Services Techniques, Supérieur et Recherche, Personnels de Direction*) sont disponibles sur actionetdemocratie.com, rubrique « [Pour adhérer](#) » en haut à gauche de la page d'accueil du site.

CONTACTS

Vous voulez en savoir plus sur Action et Démocratie Corse ?

Vous voulez livrer un témoignage ? Rédiger un billet d'humeur ? Apporter votre éclairage ? Vous engager avec nous ou simplement nous témoigner votre soutien ? Vite...

Un mail à aetd.corse@gmail.com !



Consultez aussi le site académique
actiondemocratiecorse.webador.fr

[Action & Démocratie Corse / CFE – CGC](#)
chez Union Régionale de Corse CFE - CGC
3, rue Pierre BONARDI
20090 AJACCIO



**Le PARI de
l'intelligence**

Secrétariat : 09 50 88 61 54 ou 07 71 78 84 52
www.actionetdemocratie.com



BULLETIN D'ADHÉSION - RÉADHÉSION au Syndicat National Action & Démocratie

2021/2022 (du 1^{er} septembre au 31 août)

à Imprimer et à retourner avec la cotisation à

Action & Démocratie CFE-CGC - Service adhésion
9 rue de la Charente • 68270 WITTENHEIM

Contacts

Téléphone secrétariat :
09 50 88 61 54 • 07 71 78 84 52
Téléphone Président : 06 81 89 55 55

Mail :
adnational@actionetdemocratie.net

Site web :
www.actionetdemocratie.com

Déjà adhérent en 2020/21 Syndicalisation nouvelle

Madame Monsieur

Nom Prénom Date de naissance [][][][][][][][][]

Adresse

Code postal Ville

Téléphone Mail de contact

Académie de Mail Académique

Situation PLP Certifié P.EPS Agrégé PE CPE Contractuel
 Autres

Discipline Echelon Depuis le [][][][][][][][][]

Classe normale Hors classe Classe exceptionnelle

Temps Plein Temps Partiel heures Autre

Établissement Ville

Date [][][][][][][][][] Signature

Pourquoi se syndiquer à Action & Démocratie ?

- Parce que nous sommes des cadres et devons être représentés et défendus en tant que tels ;
- Parce que nous sommes un syndicat autonome et indépendant ;
- Parce que vous pouvez compter sur une équipe soudée autour du Secrétariat et du Bureau National pour défendre vos intérêts ;
- Parce que nous avons fait nos preuves, tant en matière de compétence syndicale que dans nos interventions ;
- Parce que A&D est un syndicat de proximité qui privilégie l'accompagnement de votre carrière.

ACTION & DÉMOCRATIE CFE-CGC - Rassemblement des Syndicats de l'Éducation et des Services Publics

- Représenté au Conseil supérieur de l'éducation
- Représenté au Conseil Commun de la Fonction Publique CCFP
- Représenté au Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'État CSFP (recours disciplinaire sur les réformes)
- Représenté au CIAS Comité Interministériel d'Action Sociale

A&D SYNDICAT NATIONAL

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL
PREMIER DEGRÉ - SECOND DEGRÉ - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET RECHERCHE MÉDICALE - CNED - CANOPE

Comment régler votre cotisation ?

- **Par chèque à l'ordre d'Action & Démocratie** ; chèque unique ou 3 chèques au tarif ci-contre, encaissés mensuellement ;
- **Par prélèvement automatique, en 1 ou 3 fois** (réduction de 10% de votre cotisation) ; téléchargez le formulaire de prélèvement automatique sur www.actionetdemocratie.com

Pour une pré-syndicalisation avant le 30 septembre de l'année en cours, réduction de 10% sur le tarif ci-contre. Non cumulable avec la réduction de 10% du Prélèvement automatique.

PLP, Certifié, Agrégé, PE, CPE, Classe normale			PLP, Certifié, Agrégé, PE, CPE, Hors classe			PLP, Certifié, Agrégé, PE, CPE, Classe exceptionnelle		
Echelon	Montant (€)	Coût après déduction fiscale (€)	Echelon	Montant (€)	Coût après déduction fiscale (€)	Echelon	Montant (€)	Coût après déduction fiscale (€)
1	88	30	1	168	57	1	196	65
2	118	40	2	180	61	2/ HeA1	206	69
3	123	41	3	192	65	3/ HeA2	217	72
4	130	44	4 / HeA1	201	67	4/ HeA2	233	78
5	135	45	5/ HeA2	213	71	5/ HeB1	250	83
6	143	48	6/ HeA3	224	74	6/ HeB2	260	87
7	150	51	Contractuels	64	21	7/ HeB3	273	91
8	158	53	GIP Titulaires	143	48	Temps partiel	Cotisation au prorata (ex : 15/18 de la cotisation de l'échelon)	Demi-cotisation de l'échelon
9	168	57	Retraités	85	29			
10	180	61	Stagiaires & MA	88	30			
11	192	65	AVS, AED, AFSH	30	10	MI-temps ; MI-temps thérapeutique, Congé de formation, Longue maladie		
			Sans solde	20	6			